

Les Brenets - Mesures hivernales

Nous rappelons aux détenteurs de véhicules que pour faciliter l'enlèvement de la neige le stationnement sur la voie publique et sur la Place du Village y est interdit du 15 novembre au 15 avril de 02h00 à 07h00

Horaires des interdictions de parquer pour les parcs à disposition

<u>Lieux</u>	<u>Heures</u>
1) Des Pargots partie centrale sud	08h00 à 10h00
2) Sous les terrains du tennis	08h00 à 10h00
3) Bel-Air partie nord	08h00 à 10h00
Bel-Air partie sud	02h00 à 05h30
4) Grand'Rue	06h00 à 07h00

